

Projet de feuille de route de la MSE pour le germon du Sud

Original : anglais

2025	Commission pendant la période intersessions	
	Développement par le SCRS	Le Secrétariat compilera et partagera les données de capture nécessaires pour la MSE d'ici le mois d'avril, conformément au plan de travail. Le SCRS composera une équipe technique dédiée à la MSE du germon du Sud (ALB-S MSE) Le SCRS examinera : - Principales sources d'incertitude à prendre en compte dans la MSE ; - Structure du cadre de la MSE ; - Développement initial des MP potentielles et test des MP.
	Mise en œuvre par le SCRS	
	Commission lors de sa réunion annuelle	La COMM (Sous-commission 3) fournira un retour d'information au SCRS sur les résultats préliminaires des performances des CMP.
2026	Commission pendant la période intersessions	
	Développement par le SCRS	Le SCRS effectuera une évaluation du stock au moyen de Stock Synthesis 3. Le SCRS intégrera le retour d'information de la COMM/Sous-commission 3, et : -Finalisera le cadre MSE ; -Finalisera les modèles opérationnels de référence et de robustesse ; -Affinera le développement et les essais des CMP.
	Mise en œuvre par le SCRS	
	Commission lors de sa réunion annuelle	La COMM (Sous-commission 3) fournira un retour d'information au SCRS sur les résultats révisés des performances des CMP.
2027	Commission pendant la période intersessions	La COMM (Sous-commission 3) lors d'une réunion intersessions et/ou d'une réunion des ambassadeurs examinera le projet de résultats finaux de la MSE et réduira le nombre de CMP.
	Développement par le SCRS	Le SCRS mettra à jour les données et/ou les indices utilisés dans les CMP. Le SCRS intégrera les commentaires de la COMM/Sous-commission 3 et finalisera le développement et les tests des CMP.
	Mise en œuvre par le SCRS	
	Commission lors de sa réunion annuelle	La COMM (Sous-commission 3) évaluera la liste finale des CMP et adoptera une MP lors de la réunion annuelle.
2028 et au-delà	Commission pendant la période intersessions	
	Développement par le SCRS	Le SCRS élaborera un protocole de circonstances exceptionnelles.
	Mise en œuvre par le SCRS	Le SCRS évaluera l'application des circonstances exceptionnelles, dans la mesure du possible.
	Commission lors de sa réunion annuelle	La Commission adoptera le protocole de circonstances exceptionnelles en tant que nouvelle annexe dans la MP afin d'achever l'adoption de la MP.